

EN DIRECT DE L'ESPACE FÊTE ET LOISIRS LES TILLEULS ! 9 ROUTE DE VENDAT

- **Marché de producteurs et d'artisans** : Organisé par le comité des fêtes de Saint-Pont, un vendredi sur deux, depuis le 13 mai et jusqu'au 16 septembre, à partir de 18 heures. Soit le 27 mai, les 10 et 24 juin, les 8 et 22 juillet, les 5 et 19 août, les 2 et 16 septembre. *Bon à savoir* : Le comité des fêtes est toujours à la recherche de bénévoles prêts à donner un peu de leur temps en fonction de leurs possibilités. Bonne humeur et ambiance détendue garanties ! Contact : cdfsaintpont@gmail.com
- **Boulangerie « La mie qui roule »** : Sébastien Frédéric vous accueille au fournil le mercredi de 16h à 19h et le samedi de 7h à 12h, pour vous régaler de ses produits de haute qualité nutritionnelle et d'excellente conservation. Réservation au 07 60 97 02 51, par mail lamiequiroule@gmail.com ou sur Facebook.
- **Equipements sportifs** : Sur place, vous pouvez profiter du court de tennis en accès libre. Pour vous inscrire gratuitement et réserver un créneau en ligne (depuis le site Internet de la mairie ou l'application Intramuros), il suffit de se rendre une première fois en mairie et de remplir une fiche de renseignements. Le vélo parc est également accessible en libre service. Enfin, un but de football a été installé dans la partie enherbée, pour permettre de s'essayer à l'art du pénalty !



Le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet à 22h30 depuis le parc du château de Saint-Pont. A l'issue, la municipalité aura le plaisir d'offrir un verre de l'amitié, servi sur place.

TOUTE L'ACTUALITÉ COMMUNALE EST SUR INTRAMUROS !

Retrouver toutes les informations saintpontoises et des environs sur cette plateforme. En la téléchargeant gratuitement, vous recevrez les alertes de la commune directement sur votre téléphone mobile, et accédez à de nombreux services : annuaire, signalement d'un problème, commerces, associations, école, etc.

Pour l'utiliser, rien de plus simple !
Téléchargez l'application sur Google Play ou App Store.

URBANISME : VOS DEMANDES A PORTÉE DE CLIC !

Les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent être déposées en format papier, soit directement en Mairie, soit par courrier postal.



NOUVEAUTÉ
Déposez vos demandes en ligne !

Mais depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez aussi et surtout accomplir ces formalités en ligne!

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) vous permet d'envoyer votre dossier par voie dématérialisée, mais également de recevoir les courriers de la Mairie en lien avec l'instruction de votre demande (notification de délais, demandes de pièces complémentaires, envoi de l'arrêté autorisant le permis de construire...). Ce téléservice vous permet non seulement de déposer en toute sécurité votre demande d'urbanisme, mais aussi de suivre votre dossier en vous connectant à votre espace personnel. Grâce à ce nouveau service en ligne, plus besoin de se déplacer en Mairie pour déposer votre dossier, ni à la Poste pour récupérer vos courriers en recommandés (seulement si la commune a la signature électronique...), ni de photocopier votre dossier. **Lien utile** : <https://gnau12.operis.fr/vichycommunaute/gnau/#/>

Toute l'actualité de la commune est sur l'application Intramuros et notre page Facebook « Mairie Saint-Pont »

SAMU : 15 POLICE : 17 POMPIERS : 18 GENDARMERIE GANNAT : 04 70 90 87 09
Médecin d'astreinte (dimanches, jours fériés et nuits) : 04 70 48 57 87

Directrice de publication :
Caroline BARDOT - IPNS